

Téléchargez gratuitement
l'application **Recycle!**
pour tout connaître sur
les collectes des déchets.



Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
PMC	4(sa)-15-29	12-26	11-25	8-22	6-20	3-17	1-15-29	12-26	9-23	7-21	4-18	2-16-30
Papiers-cartons	22	19	18	15	13	10	8	5	2-30	28	25	23
Ordures ménagères et organiques	Tous les vendredis (le lendemain si jour férié)											
Encombrants	Enlèvement à la demande (voir verso)											

Pour de plus amples renseignements sur les collectes de déchets, voir au verso.

Remarques importantes :

- Les collectes commencent **dès 6 h du matin**. Prière de sortir vos conteneurs de déchets organiques ou résiduels la veille à **partir de 19 h**.
- Placez-les à **un endroit bien visible** pour les collecteurs.
- **S'ils n'ont pas été vidés**, contactez in BW (votre intercommunale de gestion des déchets) au plus tard le lendemain. Tout appel parvenant après ce jour ne sera plus nécessairement pris en compte.
- En cas de travaux, placez vos conteneurs à **un endroit accessible**.
- Les collectes peuvent ne pas être assurées si les voiries sont inaccessibles pour cause de verglas ou d'enneigement.

Un problème concernant les collectes de déchets ou les bulles à verre?
Contactez in BW (votre intercommunale de gestion des déchets)

0800 49 057
valmat@inbw.be



**Grand Nettoyage de Printemps
les 27, 28 et 29 mars 2020**

Découvrez ce projet et bien d'autres encore
sur www.walloniepluspropre.be



Horaire et adresse du recyparc le plus proche*

Ancien Chemin de Namur, 1457 Walhain, T 010 65 54 94

- **Horaire unique pour toute l'année :**
du lundi au vendredi de 10 h à 17 h, le samedi de 9 h 30 à 17 h.
- **Jours de fermeture :** les dimanches et les jours fériés légaux.

Maximum 2 m³ par visite et 5 m³ par mois !

Vous pouvez y déposer vos papiers-cartons, emballages PMC, films d'emballages et plastiques durs (dans certains recyparcs), bouteilles, flacons et bocaux en verre transparent, encombrants, déchets verts, inertes, métaux, piles, capsules de café en aluminium, bouchons de liège, textiles, bois, équipements électriques et électroniques, déchets spéciaux des ménages, huiles et graisses de friteuses, huiles de moteurs, pneus, amiante-ciment, plâtres, verres plats et pots de fleurs.

Pour plus d'informations: www.inbw.be

PMC (bien vidés, bien égouttés ou bien raclés)



Remarques :

- Pas de bidons en plastique accrochés aux liens de fermeture du sac PMC.
- Pas d'emballage d'une contenance supérieure à 8 L.
- Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez-y le bouchon et gagnez de la place dans le sac PMC.



P Bouteilles et flacons en Plastique



Uniquement bouteilles et flacons en plastique et donc aucun autre emballage ou objet en plastique

M Emballages Métalliques



Aussi : aérosols alimentaires et cosmétiques, plats et barquettes en aluminium, couvercles et bouchons métalliques

C Cartons à boissons



Collecte en porte-à-porte*



ATTENTION ! Pas d'extension des emballages en plastique autorisés dans les sacs bleus, tant que le centre de tri n'est pas adapté (pas avant l'été 2021). Donc sont toujours interdits :



Les barquettes et les ravers en plastique



La frigolite, les papiers aluminium et cellophane



Tous les autres emballages et objets en plastique



Le gobelet en plastique



Le pot de yaourt



Les papiers et cartons sales



Sont à déposer au recyparc :

- Les emballages avec bouchon de sécurité enfant (ex. : déboucheurs corrosifs, détartrants corrosifs pour toilettes).
- Les emballages de pesticides (insecticides, herbicides, anti-mousses, raticides...), d'huiles de moteurs, de peintures, laques et vernis.
- Les films d'emballage en plastique tels que les sacs, les films entourant les bouteilles et les rouleaux de papiers essuie-tout...
- Emballages avec au moins un des pictogrammes suivants :
- Les pots de fleurs.



Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent

À déposer dans les bulles*



Verre coloré

Verre incolore



Remarques

- Séparez le verre incolore du verre coloré.
- Bien vidé ; ni couvercle ni bouchon.
- Ne laissez rien traîner autour des bulles à verre ! Les dépôts sauvages sont passibles de sanctions.



Évitez les erreurs les plus fréquentes



Les verres résistant aux hautes températures



La porcelaine, la céramique et la terre cuite



Le verre plat tel que vitres et miroirs, l'opaline et le cristal



Les ampoules économiques et les tubes néon



Remarque : Les ampoules à filament, halogènes et les verres à boisson cassés sont à jeter bien emballés dans vos déchets résiduels.



Papiers-cartons

Collecte en porte-à-porte*
Caisses en carton / piles de papier ficelées ou conteneur réservé uniquement aux papiers-cartons**



Sacs en papier et boîtes en carton, journaux, revues, dépliants, livres, papier à lettre et pour imprimantes



Remarques

- Maximum 1 m³.
- Enlevez le film en plastique des publications.
- Ficelez vos piles de papiers ou mettez-les dans des caisses en carton, bien fermées de max. 15 kg ou dans votre conteneur 240 L pour papiers-cartons.



Évitez les erreurs les plus fréquentes



Les papiers et cartons sales



Les photos



Le papier peint



Le papier aluminium



Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Il ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une règle de tri.

*ou via le recyparc ** Facultatif. Plus d'infos: valmat@inbw.be

Commune de Chastre

Collecte des déchets ménagers et des déchets organiques.

Vidanges des conteneurs pour la fraction résiduelle (couvercle noir) **ET** vidanges des conteneurs pour les déchets organiques (couvercle vert):
collecte tous les vendredis (le lendemain si jour férié)

Sortez vos conteneurs **la veille à partir de 19 h** ou **le jour de collecte avant 6 h** et pensez à les rentrer en fin de journée.

- Pour tout problème de tri ou de collecte, veuillez contacter le **0800/49.057** (in BW)
 - Pour tout problème technique à votre conteneur, veuillez contacter le **0800/11.251** (Inovim)
 - Pour tout problème de taxe, de déménagement, de demande de fermeture de conteneur, veuillez contacter la commune au **010/65.44.71**
- Pour toutes les questions que vous vous posez, consultez le site **www.inbw.be**

Taxe forfaitaire et taxe proportionnelle

Chaque **ménage** a droit à 18 levées de conteneur organique et 12 levées de conteneur résiduel par an compris dans la taxe forfaitaire. La levée supplémentaire du conteneur organique ou résiduel coûte 1,15 €. Chaque **personne** a droit à 40 kg de déchets organiques et 60 kg de déchets résiduels par an compris dans la taxe forfaitaire. Le kg supplémentaire de déchets organiques coûte 0,07 €. Le kg supplémentaire de déchets résiduels coûte 0,15 € (entre 60 kg et 90 kg/pers.) et 0,25 € (au-delà de 90 kg/pers.). Vous pouvez aller sur votre compte personnel via le site **http://inbw.monconteneur.be** avec votre login et votre mot de passe pour connaître votre historique de levées et de pesées.

Que puis-je mettre dans mon conteneur de déchets organiques ?

Celui-ci est destiné aux déchets biodégradables: restes de repas, épluchures de fruits et de légumes, marc de café et sachets de thé, coquilles d'œufs, de noix, de moules, os, petits déchets de jardin (plantes d'appartement, herbes, fleurs fanées), mouchoirs et serviettes en papier, papiers essuie-tout, litières biodégradables et aliments périmés sans leur emballage.



Sont exclus: langes (enfant/adulte), films et emballages en plastique, cendres, lingettes, litières non biodégradables. Les conteneurs mal triés ne seront pas collectés. Veuillez alors retirer les intrus du conteneur et représentez-le à la collecte de la semaine suivante. Et avant de penser à la collecte et au compostage à domicile de vos déchets organiques, évitez le gaspillage alimentaire.

Bien gérer son conteneur de déchets organiques

Comment éviter les odeurs et les asticots ?

Emballez vos déchets de viande et poisson dans du papier journal (pas du papier magazine), un sac à pain ou des sacs compostables. Saupoudrez vos déchets alimentaires de bicarbonate de soude, de vinaigre ou de feuilles et autres déchets de jardin. Rangez votre conteneur à l'ombre et au frais. Sortez-le plus souvent en été et moins souvent en hiver. Plus d'info sur **www.chastre.be**

Compost

Les déchets verts peuvent être utilement transformés en compost dans votre jardin. C'est la meilleure solution pour l'environnement et pour votre porte-monnaie! **www.compostage.info** ou tél. Service Environnement: **010 65 44 90**.

Repair Café

Réparer ensemble, c'est l'idée des Repair Cafés. Outils et matériel sont disponibles pour faire toutes les réparations possibles et imaginables. Tous les 2^{es} vendredis du mois, de 16 à 19 h, à l'ancienne salle des mariages.
Contact: **repaircafe.chastre@gmail.com** ou **0478/61.38.64** ou **010/65.44.65**.

Donner et acheter en seconde main: le Grenier

Situé sur le site de l'administration communale, avenue du Castillon, 71, le magasin de seconde main « Le Grenier » fonctionne en parallèle avec un service de récupération, revalorisation et redistribution de meubles, vêtements, électroménagers, jouets, livres et autres objets de type brocante. Le magasin, accessible à tous, est ouvert les mercredis de 14 h 00 à 17 h 00 et les vendredis, de 14 h 00 à 18 h 00. Contact: **081/62.27.23**

Sapins de Noël

Une collecte des sapins de Noël est organisée par la Commune, la 4^e semaine de janvier. Nos services techniques sillonnent toutes les rues de l'entité pour l'enlèvement des sapins. Ceux-ci seront démunis de toute décoration et de tout système de fixation.

Les encombrants, un enlèvement à la demande

Pour l'évacuation de ces déchets, les habitants sont invités à se rendre au recyparc (voir adresse au recto). Si vous êtes dans l'incapacité de vous rendre au recyparc (objets trop lourds ou trop grands, pas de véhicule adapté), vous pouvez appeler in BW (votre intercommunale de gestion des déchets) au n° gratuit: **0800 49 057**. L'appel sera enregistré (coordonnées, types de déchets, volume...) et un rendez-vous sera fixé dans les semaines qui suivent.

Les déchets devront être triés et sortis pour l'heure fixée. **Il est demandé de les sortir à un endroit facilement accessible tel que l'enlèvement puisse se dérouler en toute sécurité.** Sortez vos déchets le jour même pour éviter tout dépôt sauvage. Le prix de l'enlèvement est fixé à 5 € par m³. Le maximum autorisé est de 3 m³ pour un prix de 15 €.

Les habitants devront être présents lors de l'enlèvement afin d'effectuer le paiement de préférence par Bancontact et de signer un bon d'enlèvement. Si un objet pèse plus de 25 kg et que vous ne pouvez aider notre agent à le porter, signalez-le lors de la prise de rendez-vous. En cas d'absence, de non-paiement ou de non-conformité des déchets, aucun enlèvement ne sera réalisé!



Accepté à la collecte des encombrants

Tout objet trop grand et/ou trop lourd pour entrer dans votre conteneur de déchets résiduels

Et qui reste dans des limites acceptables pour le collecteur : objets d'un poids inférieur à 50 kg et d'une taille inférieure à 3 m x 1,5 m

Grands objets en plastique (bassines, seaux, meubles, tables, chaises, gouttières en PVC, etc.)

Grands objets en métal (bassines, seaux, meubles, tables, chaises, vélos, etc.)

Grands objets en bois (meubles, portes, chaises, châssis, meubles en rotin, etc.)

Tapis, matelas, fauteuils, divans, etc.

Verres plats (miroirs, vitres, carreaux, etc.) (à bien emballer, pensez aux chargeurs!)

Souches, troncs d'arbre et branchages inférieurs à 3 m de long et bien ficelés en fagots

Équipements électriques et électroniques (lave-vaisselle, lave-linge, frigo, etc.)

Grands objets inertes (lavabos, cuvettes de WC et bacs)

Pneus



Refusé à la collecte des encombrants

Si vos déchets ne correspondent pas à la définition d'un encombrant, nous serons dans l'incapacité de les enlever. Vous serez contraints de les reprendre et de les orienter vers la filière appropriée. Inutile de mettre des déchets dans des sacs noirs ou dans tout autre sac non réglementaire. Les collectes d'encombrants ne sont pas des alternatives aux conteneurs à puce. Mettez ces

déchets dans votre conteneur pour ordures ménagères (noir) et présentez-les lors des collectes d'ordures ménagères!

Respectez l'environnement en veillant à ne pas y mettre :

- des déchets qui peuvent être recyclés et/ou valorisés
- des déchets dangereux devant être traités de manière spécifique

TYPE DE DÉCHETS REFUSÉS	COMMENT LES ÉVACUER?	TRAITEMENT PRÉVU
Petits déchets entrant dans un sac poubelle	• Conteneur d'ordures ménagères (collecte chaque semaine)	Valorisation énergétique
Déchets organiques	• Conteneur de déchets organiques (collecte chaque semaine)	Biométhanisation
PMC	• Sac bleu PMC (collecte toutes les 2 semaines)	Recyclage
Papiers-cartons	• Collecte toutes les 4 semaines	Recyclage
Bouteilles, flacons et bocaux en verre	• Bulles à verre ou recyparcs	Recyclage
Déchets verts : tontes de pelouse, feuilles...	• Compostage à domicile • Collecte toutes les 2 semaines de mars à novembre • Recyparcs (si < 2 m ³) • Plate-forme de compostage de l'intercommunale in BW à Virginal 067 64 68 77 (si > 2 m ³)	Compostage
Petits déchets inertes : briquillons, briques, tuiles, carrelages, béton...	• Recyparcs (si < 2 m ³) • Louer un conteneur (si > 2 m ³)	Recyclage
Déchets spéciaux : peinture, pesticides, cirages, batteries de voitures, extincteurs, tubes néon...	• Recyparcs	Traitements respectueux de l'environnement
Amiante-ciment (« Eternit »): tôles ondulées, ardoises, tuyaux...	• Recyparcs (dans des sacs agréés achetés à la Commune) • Centres agréés (si grandes quantités, voir http://environnement.wallonie.be)	Mise en CET (décharge) spécifique
Bonbonnes de gaz	• Consulter le site web www.mabouteillegaz.be	Valorisation

Sont également exclus tous les déchets d'origine professionnelle et industrielle!

Pour tout renseignement complémentaire sur la prévention et la gestion des déchets, visitez le site internet d'in BW, www.inbw.be ou celui de la commune, www.chastre.be – environnement.